

Délibération CA-20260625-8

Vanves, le 25 juin 2026

Conseil d'administration du Cnous du 25 juin 2026
Délibération relative l'avenant aux conventions de financement de la vie étudiante
en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'avenant aux conventions de financement de la vie étudiante en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie tel que présenté en séance le 25 juin 2026.

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu la convention signée entre le Cnous et l'Université de Polynésie Française du 20 août 2024 ;
Vu la convention signée entre le Cnous, le GIP maison des étudiants de Nouvelle-Calédonie et l'Université de Nouvelle-Calédonie le 6 septembre 2024

• **Point de l'ordre du jour**

3 – Avenant aux conventions de financement de la vie étudiante en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Décision soumise au conseil d'administration :**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'avenant aux conventions de financement de la vie étudiante en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 9

Membres présents : 27

Procurations : 11

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 1

NPPV : 0

La présidente
Bénédicte Durand